



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Vietnam

Question écrite n° 3709

Texte de la question

M. Jean-Bernard Raimond attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des Français detenant des avoirs bloqués au Viet-Nam depuis 1975. Il souhaiterait savoir où en sont les négociations entre les gouvernements français et vietnamien et dans quelle mesure il est possible de parvenir à un règlement équitable sur ce dossier.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, la question des avoirs de nos compatriotes bloqués en 1975 lors de la nationalisation des banques françaises dans l'ancien Sud-Viet-Nam ne pourra être effectivement réglée que par voie de négociations entre les autorités françaises et vietnamiennes. Le gouvernement français est intervenu à plusieurs reprises auprès des autorités vietnamiennes afin de rechercher un arrangement sur cette question, comme sur celle des dépossessions immobilières intervenues après 1975, mais ces tentatives sont malheureusement demeurées sans résultat à ce jour. La question des biens et avoirs français au Viet-Nam continuera à se heurter à de grandes difficultés tant que ce pays n'aura pas recouvré la capacité de contribuer au règlement de ces contentieux. Toutefois l'évolution récente des relations entre la France et la Viet-Nam et le développement en cours d'actions de coopération dans le domaine économique créent un contexte nouveau qui peut conduire nos interlocuteurs à prêter davantage d'attention à notre souci de voir une solution juste apportée aux revendications de nos compatriotes.

Données clés

Auteur : [M. Raimond Jean-Bernard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3709

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1938

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3535